

Bonjour,

Le projet en question nous amène à nous questionner :

- 1) Nous nous inquiétons de la circulation qui va fortement augmenter sur les chemins de la Treille et de la Corneirelle et par conséquent de l'emplacement reversé n°30 du PLU (passage potentiel de 3m à 8m de large du chemin de la Treille) ainsi que du risque de cette circulation du fait de passages de chevaux, de joggers et d'enfants à vélos sur ces chemins. Ceci sans parler de la pollution que cela apporte (de l'air, visuelle et sonore).
- 2) Cet élargissement rendrait notre terrain non piscinable (présence de la zone d'épandage de la fosse septique au-delà) ce qui nous causerait un profond préjudice financier.
- 3) Est-il prévu des aménagements pour les riverains comme la pose de la fibre optique ?
- 4) Concernant le projet en lui-même nous ne comprenons pas le choix de créer une maison de retraite et des logements primo accédant loin du village, de ses écoles et de ses commerces.
- 5) De plus, de manière générale nous réfutons la pertinence du projet sur ce site agricole, calme, avec une biodiversité avérée, lieu de promenades, pouvant avoir un fort ruissellement en cas de pluies. Au vu de la raréfaction de celles-ci, nous proposons de conserver les terres agricoles et de faire de l'habitat diffus avec des parcelles de 4000m².

M et Mme BIBEYRAN (5730 chemin de la Corneirelle)